

 	08d Maîtrise des pathologies et du parasitisme interne	Référence :
		Indice 01
		Date : 23/10/2019
		Page 1 sur 1
		VÉTÉRINAIRES

Programme gestion du parasitisme strongles

Les bases de la gestion des strongles en élevage ovin

- **Avoir des animaux bien nourris et en bon état.**
- **Bien connaître les cycles des strongles et l'impact de la météo.**
- **Raisonner en fonction de l'immunité des animaux : âge, période de mise-bas.**
- **Favoriser la sélection d'animaux génétiquement résistants.**
- **Faire des coprologies et raisonner leur interprétation :** Du fait de la variabilité d'excrétion suivant les individus, la collecte de fèces doit être réalisée sur 5 à 15 individus (fonction de la taille du lot) d'un lot homogène (agnelles d'une part, brebis d'autre part) avec **des prélèvements individuels** fournis au laboratoire d'Ajain ou au cabinet vétérinaire qui réalise le mélange pour une coprologie de mélange. Son coût voir « *01a Tarifs actes et analyses* ». Réalisée selon les préconisations, elle est prise en charge à 50 % par GDS Creuse pour ses adhérents. La facturation est réalisée par GDS Creuse aide déduite.
- **Gérer le parcellaire : chargement, rotation de pâture, plantes à tannin.**
- **Mettre les agneaux sur les parcelles les plus saines.**
- **Choisir les molécules en fonction de l'historique et de l'âge des animaux à traiter.**
- **Isoler et traiter tous les animaux introduits.**

Programme gestion des pathologies en élevage

Le programme de maîtrise sanitaire dans les élevages de petits ruminants a pour objectifs d'apporter un appui technique et financier à tout élevage confronté à une pathologie de groupe (avortements, parasitisme, maladies respiratoires...). Les frais relatifs à cette action pour les analyses, visites, prélèvements, informations sont pris en charge à hauteur de 50 % par GDS Creuse.

Cas particulier des avortements

Un protocole « avortements répétés » entre dans le cadre du suivi sanitaire approfondi :

- Le **diagnostic direct** est pris en charge à 75 % dans le cadre de la **CRSSA** (voir fiches 08d2 – Kit régional diagnostic avortements ovins et 08d3 – Kit régional diagnostic avortements caprins).
- Le **diagnostic indirect** entre dans le cadre du suivi sanitaire approfondi, il est pris en charge à 50 % pour les ovins.

Les élevages sont repérés suivant différentes façons : soit par l'éleveur, le vétérinaire, le technicien d'OP ou via les résultats du LDA. Dans tous les cas un entretien téléphonique a lieu avec l'éleveur et GDS Creuse pour lui apporter les éléments d'information correspondants.

GDS Creuse transmet à l'éleveur un dossier comprenant, un engagement et un descriptif de l'élevage à retourner complétés à GDS Creuse par l'éleveur.

Une visite conjointe avec le vétérinaire et/ou le technicien de GDS Creuse est programmée. Un compte rendu de visite est réalisé.